

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

AIDE FAMILIAL/FAMILIALE :
ASPECTS RELATIONNELS, DÉONTOLOGIQUES,
PSYCHOLOGIQUES ET LÉGISLATIFS

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 81 50 06 U21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 801 DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RÉSEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 10 décembre 2024,
sur avis conforme du Conseil général

AIDE FAMILIAL/FAMILIALE :
ASPECTS RELATIONNELS, DÉONTOLOGIQUES,
PSYCHOLOGIQUES ET LÉGISLATIFS
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant·e, dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan d'aide à domicile, d'établir une relation de confiance avec la personne bénéficiaire et son entourage, en s'appuyant sur des notions de psychologie appliquée à sa fonction et en adaptant sa communication au contexte et aux interlocuteurs et interlocutrices.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

En français,

- ◆ comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse ou en répondant à des questions sur le fond ;
- ◆ émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.

En mathématique,

- ◆ utiliser les quatre opérations fondamentales ;
- ◆ utiliser le système métrique.

2.1. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire inférieur,

Certificat du deuxième degré de l'enseignement secondaire,

Attestation de réussite d'une troisième année de l'enseignement secondaire technique,

Attestation de réussite d'une quatrième année de l'enseignement secondaire professionnel.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant·e sera capable :

*dans le cadre de sa participation au plan d'aide défini à partir d'une ou de plusieurs situations exemplatives,
en cohérence de la démarche,
dans les limites de sa fonction,
dans le respect des règles de déontologie et de bien-être au travail et envers la personne bénéficiaire,*

- ◆ de comprendre et d'analyser le plan d'aide ;
- ◆ d'expliquer le processus de la démarche d'aide et d'y situer son intervention dans le cadre d'une équipe interdisciplinaire à vocation sociale en :
 - s'appuyant sur des notions de psychologie appliquée à sa fonction,
 - établissant une relation de confiance avec la personne bénéficiaire et son entourage, en vue de favoriser la stimulation de ses potentialités, le respect de son rythme et l'équilibre de vie,
 - adaptant sa communication au contexte et à l'interlocutrice ou l'interlocuteur.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ La précision dans la description de ses interventions,
- ◆ La qualité de la justification.

4. PROGRAMME DES COURS

L'étudiant·e sera capable :

Technologie : Aspects relationnels et psychologiques

- ◆ de comprendre et d'analyser le plan d'aide ;
- ◆ d'expliquer le processus de la démarche d'aide :
 - la collecte des données y compris par l'observation (par exemple sur base de l'analyse des besoins de la personne bénéficiaire),
 - la compréhension de la situation de la personne bénéficiaire, appliquées au métier d'aide-familial·e et de garde à domicile,
 - l'action à réaliser ;
- ◆ de décrire les principes et techniques de communication en lien avec la profession (écoute active, reformulation, communication non verbale, communication non violente, assertivité...) ;
- ◆ de décrire les modes de communication (oral ou écrit) adaptés en fonction de la situation et du destinataire (personne bénéficiaire, son entourage , équipe pluridisciplinaire...) ;
- ◆ d'expliquer les principes d'observation : distinction des impressions, des opinions et des faits ;
- ◆ de déterminer les méthodes et outils d'observation et de transmission professionnelle: différence entre impressions, opinions, description objective de la réalité... ;
- ◆ de définir les notions de capacité d'adaptation, gestion du stress, des émotions, de l'agressivité ;
- ◆ d'expliquer les principes du travail d'équipe : esprit d'équipe et collaboratif... ;
- ◆ d'expliquer les notions de gestion de conflit/négociation : objectivation des problèmes, assertivité et affirmation de soi vis-à-vis de la personne bénéficiaire... ;
- ◆ d'expliquer les théories de motivation et de stimulation ;
- ◆ d'identifier les besoins des intervenantes et intervenants professionnels et de l'entourage.

- ◆ de sensibiliser aux notions de maltraitance, négligence, pauvreté et aux problématiques de santé mentale... ;
- ◆ d'expliquer les douces violences et actes de bienveillance ;
- ◆ d'identifier les actes et attitudes qui favorisent l'estime de soi chez la personne bénéficiaire;
- ◆ d'identifier les ressources en matière sociale et comportementale ;
- ◆ de déterminer les éléments de compréhension de la situation de la personne bénéficiaire, appliqués au métier d'aide-familial·e et de garde à domicile :
 - les notions de physiologie du vieillissement et notions de gérontologie,
 - les notions de psychologie appliquée au métier,
 - les notions d'éléments spécifiques liés aux situations de fin de vie dans le cadre du métier
 - ... ;
- ◆ d'identifier les notions de bien-être et de sécurité dans le cadre de la prise en charge de l'aide à domicile ;

- ◆ de différencier «faire avec» et «faire pour» ;
- ◆ de déterminer les échelles d'évaluation diverses ;
- ◆ d'expliquer le rythme circadien ;
- ◆ d'expliquer la psychologie de la personne malade, âgée...

Technologie : Aspects déontologiques, législatifs et organisationnels

- ◆ d'explicitier la posture professionnelle et règles déontologiques des métiers d'AF et de GAD : sphères d'intervention de l'AF et du GAD abstention de jugement, respect mutuel, devoir de discrétion, formes et enjeux de distance... ;
- ◆ de décrire le cadre légal, et en particulier les signes repris dans les protocoles d'accord entre professionnels de l'aide aux personnes et personnes professionnelles de santé (signes nécessitant une attention permanente) ;
- ◆ de déterminer et d'expliquer le champ d'activité de l'équipe pluridisciplinaire à vocation sociale, les rôles des membres de la structure et du secteur de l'aide à domicile : fonctionnement du service, organigramme, descriptifs généraux des fonctions, distinction Région wallonne et Bruxelles Capitale... ;
- ◆ d'explicitier l'organisation de l'aide et du soin à domicile :
 - les procédures mises en place par la structure : relevé de prestation, relevé de déplacement....,
 - le fonctionnement du service, organigramme, descriptifs généraux des fonctions... ;
- ◆ de citer les aides possibles via des relais : structurelles, financières, techniques, relationnelles... ;
- ◆ de déterminer les attitudes appropriées sur base des règles professionnelles ;
- ◆ de citer les règles de déontologie lors des différentes transmissions d'informations ;
- ◆ d'expliquer les procédures de transmission de l'information aux personnes-ressources : cahier de liaison, carnet de prestation, permanence téléphonique, réunions de service, utilisation d'outils numériques et digitaux... ;
- ◆ de déterminer les informations à transmettre : besoins en matière de matériel, de produits, les dysfonctionnements, l'usure...

Pratique professionnelle : Aspects relationnels et psychologiques

sur base de situations professionnelles exemplatives,

- ◆ d'observer de manière objective la personne bénéficiaire:
 - d'apporter une attention particulière à sa situation en matière d'environnement, de confort de lieu de vie, d'hygiène et de sécurité,
 - de repérer :
 - les signes de problèmes sociaux et comportementaux (modification du comportement, maltraitance...),
 - les signes d'alerte concernant l'état physique et de santé de la personne bénéficiaire (hydratation de la personne bénéficiaire...);
 - d'observer les sphères d'activités quotidiennes de la personne bénéficiaire à des fins d'autonomie,
 - de repérer les habitudes de vie de la personne bénéficiaire et en tenir compte,
 - de repérer tout changement chez la personne bénéficiaire (positif et négatif) et/ou de son environnement et en référer au service,
 - d'être à l'écoute des besoins de la personne bénéficiaire,
 - d'identifier les besoins implicites et explicites de la personne bénéficiaire et vérifier si ceux-ci sont rencontrés ;
- ◆ de prendre connaissance de l'évaluation réalisée par le service ;
- ◆ de comprendre les situations rencontrées et identifier les situations potentiellement problématiques, dans une perspective de relais approprié, telles que perte d'autonomie, dégradation de l'état de santé physique et/ou mental de la personne bénéficiaire ;
- ◆ de comprendre un plan d'aide de façon appropriée et analyser la situation de la personne bénéficiaire ;
- ◆ de mettre en œuvre le plan d'aide de façon appropriée :
 - d'accompagner la personne bénéficiaire en fonction de ses possibilités,
 - de mettre en œuvre et évaluer les objectifs de prise en charge de bien-être et de sécurité décidés en équipe en impliquant la personne bénéficiaire et son entourage ;
- ◆ de prendre connaissance des demandes de la personne bénéficiaire et d'organiser/planifier son travail :
 - en concertation avec la personne bénéficiaire,
 - en tenant compte des priorités, des imprévus et du temps imparti ;
- ◆ de communiquer de manière professionnelle :
 - entrer en relation/se présenter,
 - exprimer clairement un message,
 - adapter sa communication au contexte, à l'interlocuteur ou l'interlocutrice et repérer les obstacles à la communication ;

- ◆ de faire preuve d'empathie à l'égard de la personne bénéficiaire, en gardant la distance nécessaire pour maintenir une relation professionnelle ;
- ◆ d'adopter des attitudes professionnelles permettant d'établir et de maintenir un climat de confiance avec la personne bénéficiaire et/ou son entourage :
 - de favoriser le dialogue entre la personne bénéficiaire et la famille : enfants, parents...,
 - de favoriser le dialogue entre la personne bénéficiaire et le service ;
- ◆ de travailler en équipe pluridisciplinaire :
 - s'intégrer dans une équipe à vocation sociale et travailler en interdisciplinarité avec les intervenantes et intervenants professionnels d'aide et de soins à domicile,
 - participer aux réunions d'équipe (s'informer, expliquer, questionner...) et à la résolution de problèmes, échanger de bonnes pratiques, proposer des améliorations le cas échéant,
 - partager au sein de l'équipe les difficultés et besoins rencontrés dans le cadre de sa fonction,
 - respecter les stratégies décidées en équipe ;
- ◆ de s'approprier sa fonction, son rôle et respecter le cadre de son travail ;
- ◆ de garder une distance professionnelle :
 - identifier les actes qui dépassent ses compétences,
 - expliquer à la personne bénéficiaire le cadre de travail et les limites d'intervention,
 - faire appel à son service en cas de besoin ;
- ◆ de transmettre les informations à la famille/entourage en accord avec la personne bénéficiaire;
- ◆ d'organiser des activités et y intégrer la personne bénéficiaire;
- ◆ de solliciter, impliquer et respecter la personne bénéficiaire et son entourage dans les choix qui le concernent ;
- ◆ d'accueillir de manière professionnelle les visiteurs de la personne bénéficiaire ;
- ◆ de respecter l'espace vital de la personne bénéficiaire et de son entourage ;
- ◆ de s'adapter à la situation familiale pendant la surveillance.

- ◆ de favoriser le sentiment d'estime de soi de la personne bénéficiaire;
- ◆ de stimuler les potentialités de la personne bénéficiaire dans le cadre d'une prise en charge globale ;
- ◆ d'inciter la personne bénéficiaire à prendre des décisions ;
- ◆ de conseiller la personne bénéficiaire et son entourage :
 - valoriser la personne bénéficiaire et l'encourager à participer au développement, au maintien et/ou à la restauration/récupération de son autonomie et de son indépendance dans le cadre du plan d'aide,
 - sensibiliser la personne bénéficiaire au rythme et à l'équilibre de vie en matière de bien-être et de sécurité.

Pratique professionnelle : Aspects déontologiques, législatifs et organisationnels

sur base de situations professionnelles exemplatives,

- ◆ de respecter les règles de déontologie du métier (discrétion, vie privée et confidentialité, valeurs, convictions religieuses, philosophiques, politiques...);
- ◆ de situer la place de l'institution par rapport au public et au secteur/comprendre le paysage institutionnel ;
- ◆ d'identifier les fonctions et les rôles des intervenantes et intervenants du domicile, en particulier ceux de l'équipe pluridisciplinaire à vocation sociale ;
- ◆ d'identifier les destinataires de ses observations ;
- ◆ de relayer l'information en utilisant les modes de communication ou documents adéquats ;
- ◆ de transmettre à son service les informations pertinentes en rapport avec le travail d'aide auprès de la personne bénéficiaire :
 - la description précise de la situation de la personne bénéficiaire dans sa globalité,
 - les problèmes ou faits inhabituels observés chez la personne bénéficiaire,
 - la description précise du travail accompli chez la personne bénéficiaire,
 - des propositions d'aménagements du lieu de vie pour la sécurité et le confort de la personne bénéficiaire ;
- ◆ de suivre la démarche appropriée.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation.

6. PERSONNEL CHARGÉ DE COURS

Un ou une enseignante ou une ou un expert.

L'expert ou l'experte devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Technologie : Aspects relationnels et psychologiques	CT	B	42
Technologie : Aspects déontologiques, législatifs et organisationnels	CT	B	34
Pratique professionnelle : Aspects relationnels et psychologiques	PP	L	26
Pratique professionnelle : Aspects déontologiques, législatifs et organisationnels	PP	L	26
7.2. Part d'autonomie		P	32
Total des périodes			160